



Allée des tabacs – 47200 MARMANDE

Téléphone : 05.53.79.12.87 - Télécopie : 05.53.79.00.17.

Courriel : contact@adesformations.fr

Site : www.adesformations.fr

Fiche d'inscription 2017

Formation au Diplôme d'Etat d'Assistant(e) Familial(e)

Photo
d'identité

Éléments d'informations relatifs à l'Assistant(e) Familial(e)

Nom et prénom : Nom de jeune fille :

Adresse : **Téléphone** : .Fixe :

..... Portable :

..... **E-mail** :

Né(e) le à Nationalité :

Reconnaissance Travailleur Handicapé : oui non Si oui, catégorie :

Niveau d'études : **Diplômes obtenus (*)** :

Date d'entrée dans l'établissement :

Date du 1^{er} accueil d'enfant (dans quelque établissement que ce soit) :

(*) Les titulaires du DPAP, diplôme EJE, ES ou Puéricultrice, sont dispensés de la formation.

Éléments d'informations relatifs à l'établissement

Nom et adresse de l'établissement :

.....

Tél. : Fax : E-mail :

Nom du Directeur – Directrice :

Nom du chef de service :

Nom du référent professionnel :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au service Ressources Humaines. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée le 8 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit d'accès et obtenir communication des informations qui vous concernent, veuillez-vous adresser au service RH. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant »

Date :

Signature du salarié

Signature du directeur de l'établissement



CONSTITUTION DU DOSSIER

- cette fiche d'inscription dûment complétée et signée par l'établissement,
- une copie de votre Carte Nationale d'Identité **en cours de validité**
- une lettre de motivation
- le devis ci-joint dûment accepté et signé par l'établissement,
- copie de l'agrément PMI,
- copie du contrat de travail,
- attestation de suivi du stage préparatoire à l'accueil d'enfant, de 60 heures.
- 3 photos d'identité (dont celle de la fiche d'inscription ci-dessus)



ELEMENTS D'INFORMATIONS

- **Début de la formation** : 3 octobre 2017 (sous réserve d'un groupe suffisant)
- **Epreuves de certification** organisées par la DRJSCS en avril/mai 2019 (sous réserve),
- L'employeur doit attribuer un **réfèrent professionnel** à chaque assistant familial à compter du stage préparatoire à l'accueil d'enfants et jusqu'à la fin de la formation obligatoire au DEAF.
« Il aura un rôle de coordinateur entre le service d'accueil familial, l'établissement de formation et le stagiaire. Il assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire » - circulaire DGAS du 05/07/2006.
- La personne désignée comme **réfèrent professionnel** ne doit pas être en position d'exercer professionnellement le suivi d'enfants confiés à l'assistant familial (cf. décret du 31/12/2005).